

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 décembre 2017*

L'an deux mille dix-sept, le vingt décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

**Présents** : CASAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, COMMENGE Hélène, DON Daniel, HERIN Christophe, MANEN Cyril, ROBERT Adrien, SAINT-JEAN Marylis, SEBI Carine.

**Absente** : SEGAS Sophie.

**Absents excusés** : DONNAINT Cédric, JACQUET Julie, MAUREL Jean-Claude, PENNE Stéphane.

**Procurations** : MAUREL Jean-Claude à CASAGRANDE Hervé, JACQUET Julie à SEBI Carine, DONNAINT Cédric à HERIN Christophe, PENNE Stéphane à COMMENGE Hélène.

**Secrétaire de séance** : COMMENGE Hélène.

*Il est à noter que faute de quorum lors de la séance initialement prévue le 12 décembre 2017, le conseil municipal a été reconduit au 20 décembre 2017.*

L'ordre du jour appelle les questions suivantes :

**2017/053 – Délibération : modification du règlement intérieur des salles**

Il est nécessaire de rajouter sur le règlement intérieur actuel, au niveau de l'article 9, l'importance de l'interdiction de stationnement devant la salle des fêtes avant 18h30 pour des raisons de sécurité en période scolaire (danger lié aux enfants).

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**2017/054 – Délibération : modification du règlement de l'assainissement collectif**

Suite à des contraintes survenues, liées au manque de précisions sur le règlement assainissement actuel, il est préconisé de compléter celui-ci sur les domaines d'ordre financier, domaine public...

D'autre part, il est précisé que des devis vont être réalisés par plusieurs entreprises qui serviront de propositions aux pétitionnaires. Les frais resteront à leur charge.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**2017/055 – Délibération-cadre : Espace piscine**

Si les projets actuels n'aboutissent pas dans l'année 2018, le conseil sera amené à se réinterroger sur cette délibération cadre. Celle-ci concerne le périmètre de l'espace clôturé, tel que représenté dans l'annexe 1.

Monsieur Le Maire présente les projets à envisager autour de l'espace piscine, rappelant que celui-ci se situe dans la

zone **AUI** du PLU, rappelant que sont interdits dans l'ensemble de cette zone :

- Les constructions destinées à l'activité industrielle
- Les constructions destinées à l'exploitation agricole et forestière
- Les constructions nouvelles à usage d'habitation ou d'activités non liées à l'exercice d'un service public,
- Les installations classées soumises à autorisation et les installations classées soumises à déclaration
- Les constructions nouvelles à usage d'artisanat
- Les constructions destinées au stationnement collectif de caravanes
- Les terrains de camping et de caravaning,
- Le stationnement isolé de caravanes, quelle qu'en soit la durée
- Les résidences hôtelières
- Les parcs résidentiels de loisirs et les habitations légères de loisirs
- Les dépôts de toute nature (véhicules, caravanes, matériaux, ...)
- L'ouverture ou l'exploitation de carrières, gravières ou décharges
- Les affouillements et exhaussements de sol, sauf s'ils sont liés à la réalisation de constructions, installations ou ouvrages autorisés dans la zone
- Les éoliennes et antennes relais d'une hauteur supérieure à 12 mètres
- Les panneaux photovoltaïques au sol d'une superficie supérieure à 12 m<sup>2</sup>

Il est proposé de procéder à un vote, point par point pour ne rien négliger.

Il en ressort les votes suivants de la part des élus :

### **Sont à proscrire :**

- Les activités dans les lieux espaces verts et bâtiment en mode salle des fêtes sont interdites  
*OUI : 13    NON : 0    ABSTENTION : 0*
- L'élevage de volatiles basse-cour, lapins, poney, vaches ou autres animaux...  
*OUI : 13    NON : 0    ABSTENTION : 0*
- Les activités à nuisances sonores, olfactives : nocturnes, diurnes, dérogation exceptionnelle acceptable  
*OUI : 13    NON : 0    ABSTENTION : 0*
- Les parkings pour les usagers sur cet espace  
*OUI : 13    NON : 0    ABSTENTION : 0*

### **Exigence à appliquer :**

- Les activités seront menées dans le respect de l'équilibre du lieu  
*OUI : 13    NON : 0    ABSTENTION : 0*
- Le projet devra assurer la préservation des espaces naturels (zone N) environnants  
*OUI : 13    NON : 0    ABSTENTION : 0*
- Les activités extérieures devront faire l'objet d'un accord au préalable avec la mairie  
*OUI : 13    NON : 0    ABSTENTION : 0*
- Les plantations (hautes tiges et haies occultantes) ne devront pas modifier l'ambiance paysagère  
*OUI : 13    NON : 0    ABSTENTION : 0*
- L'entretien intérieur des espaces verts sera contractualisé avec ceux qui l'utilise.  
*OUI : 13    NON : 0    ABSTENTION : 0*
- Un retour financier sur les investissements sera recherché  
*OUI : 13    NON : 0    ABSTENTION : 0*

L'application de la présente délibération garantie dans ces locaux et cet espace :

- Le maintien du festival 2018 organisé par l'association triple A
- La rentrée 2018-2019 de l'école démocratique
- L'accueil du centre de loisirs « Les Elfes des Vignes » pour l'été 2018

➤ **Réflexion autour d'un scénario A :**

Un projet de rénovation d'une piscine publique avec un engagement financier de la commune en investissement et en fonctionnement est envisagé en fonction des capacités financières de la commune. Il est également envisagé de solliciter les subventions optimales de tous les partenaires possibles publics ou privés de la communauté d'agglomération sur les compétences économiques et scolaires sera sollicitée financièrement.

Les communes du bassin de vie seront sollicitées pour participer au financement du projet.

Toute négociation sera engagée pour une prise de compétence communautaire de l'espace piscine.

*OUI : 13      NON : 0      ABSTENTION : 0*

➤ En attendant la finalisation du scénario A, **un scénario B est également porté à réflexion :**

Il s'agit d'un projet d'implantation de l'école démocratique du Tarn et du centre de loisirs « Les elfes des vignes », de façon provisoire. Une contribution financière sera demandée en fonction de la convention d'utilisation. Si le scénario A n'aboutit pas nous nous interrogerons pour réviser la pérennité du projet B.

Cet engagement est conditionné au scénario A qui est prioritaire.

*OUI : 9      NON : 4      ABSTENTION : 0*

✓ **Scénario C :**

Il est envisageable que les scénarios A et B fonctionnent en même temps et de façon pérenne.

*OUI : 2      NON : 8      ABSTENTION : 3*

**2017/056 – Délibération : Autonomie financière du budget annexe – assainissement**

La trésorerie informe les communes que la DDFIP souhaite la nécessité d'une délibération par laquelle le conseil municipal décide d'officialiser l'autonomie financièrement de son budget annexe assainissement qui existe depuis 2012, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

**Projet de chemin piétonnier / liaison douce – Route des Vignes ou de Tessonnières**

L'étude du cabinet « BET PAPYRUS » a adressé un devis à hauteur de 2 700€ HT.

Il s'agit de l'étude de la poursuite du cheminement projeté, sur la route des Vignes ou celle de Tessonnières, en lien avec le projet de requalification de la route de la Janade.

Celui-ci va être transmis à la Communauté d'Agglomération pour validation.

**Rappel rdv R2N**

La visite de l'entreprise a eu lieu le mardi 19 décembre 2017. Il en ressort que 55 hectares sont exploités par la RAGT sur la commune de Rivières. Cela implique une quinzaine de saisonniers Riviérois chaque année.

## Questions diverses

- Il est demandé aux élus de suggérer des projets d'investissement qui pourraient être mise en place d'ici la fin du mandat.
- Travaux à venir : La rénovation de la salle des fêtes (estimation : 100 000 €) et les travaux pour le marché de pays (estimation : 30 000€) ; il va falloir faire des choix
- Aménagement du cimetière : les travaux sont bien avancés et tout ce qui était prévu sera fait
- Le bulletin communal paraîtra courant janvier 2018
- Le projet de chemins de randonnées sur la commune de Rivières a été déposé auprès du Département.

**Fin de la séance : 22h20**

**La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement.**

<b>DELIBERATIONS</b>	<b>THEME</b>
<b>2017/053</b>	<b>Délibération : modification du règlement intérieur des salles</b>
<b>2017/054</b>	<b>Délibération : modification du règlement de l'assainissement collectif</b>
<b>2017/055</b>	<b>Délibération-cadre : Espace piscine</b>
<b>2017/056</b>	<b>Délibération : Autonomie financière du budget annexe – assainissement</b>

**Ainsi fait et délibéré le 20 décembre 2017.**

<b>Hervé CASAGRANDE</b>	<b>Guy CHOPO</b>	<b>Hélène COMMENGE</b>	<b>Daniel DON</b>	<b>Cédric DONNAINT</b> <i>Procuration à Christophe HERIN</i>
<b>Christophe HERIN</b>	<b>Julie JACQUET</b> <i>Procuration à Carine SEBI</i>	<b>Cyril MANEN</b>	<b>Jean-Claude MAUREL</b> <i>Procuration à Hervé CASAGRANDE</i>	<b>Stéphane PENNE</b> <i>Procuration à Hélène COMMENGE</i>
<b>Adrien ROBERT</b>	<b>Marylis SAINT-JEAN</b>	<b>Carine SEBI</b>	<b>Sophie SEGAS</b>  <i>Absente</i>	